



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER INTITULE "INITIATION AU DJING" PAR PALOMA COLOMBE LE MERCREDI 15 JUILLET 2026 A 16H DANS LE JARDIN DE COEUR DE VILLE

**DÉCISION N° DM-26-162
EN DATE DU 11 MAI 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des médiathèques destinées au public dans le cadre de la manifestation « La bibliothèque au jardin »,

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Paloma Colombe, domiciliée au 147 rue Oberkampf-75011 PARIS, d'animer un atelier intitulé « initiation au DJing », mercredi 15 juillet 2026 à 16h dans le jardin de Cœur de Ville, situé avenue de Vorges à Vincennes.

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Paloma Colombe, domiciliée au 147 rue Oberkampf - 75011 PARIS, un contrat de prestation de service pour l'animation d'un atelier intitulé « Initiation au DJing » mercredi 15 juillet 2026 à 16h dans le jardin de Cœur de Ville, situé avenue de Vorges-à Vincennes, dont le coût est fixé à six cents euros nets (600,00 €) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du
patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260511-lmc1H14229H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/05/2026
Date de Publication : 11/05/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourse citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260511-lmc1H14229H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/05/2026
Date de Publication : 11/05/2026